

Rapport d'une commission d'experts instituée par la VPOD

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **62 (1970)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Pour une véritable médecine du travail en Suisse

Rapport d'une commission d'experts instituée par la VPOD

La protection de la santé des travailleurs a de tout temps préoccupé les syndicats de notre pays. Aussi, depuis fort longtemps, l'Union syndicale suisse lutte pour l'instauration d'une médecine du travail moderne. L'année dernière, la *Revue syndicale suisse* a consacré un numéro spécial à cette question (voir *Revue syndicale* No 5/6, mai/juin 1969). Plusieurs médecins spécialistes avaient alors analysé les données fondamentales du problème à résoudre.

Cette année, la Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD) a mis en chantier une nouvelle étude approfondie de ce problème. Cette intéressante brochure a été remise aux participants au congrès de la VPOD qui s'est tenu au mois de juin à Bâle. Elle est le fruit du travail d'une commission placée sous la haute présidence du Dr Ultramare, médecin du travail à Genève.

Sur notre demande, la VPOD a aimablement donné son accord à la reproduction in extenso de cette plaquette dans la *Revue syndicale*. Cette étude étant très étoffée, nous la publions dans un numéro double (juin/juillet).

Nous nous permettons d'attirer en particulier l'attention du lecteur sur le chapitre V qui analyse le rôle des syndicats en la matière.

Les graves lacunes existant aujourd'hui dans la médecine du travail retiennent l'attention des responsables syndicaux.

Cette publication vient donc à point pour nous rappeler l'importance du problème et nous indiquer la ou les voies à suivre.

Félicitations à la VPOD d'avoir eu l'idée de faire un tel travail. Merci aux experts d'avoir disséqué la matière d'une manière aussi approfondie. C'est là le fruit d'une collaboration bénéfique de nombreux hommes de science qui ont compris qu'une médecine du travail bien organisée est indispensable et urgente. Nous sous-

crivons sans réserve aux conclusions auxquelles en viennent les experts.

Nous remercions chaleureusement le syndicat du personnel des services publics de nous donner la possibilité de soumettre à nos lecteurs cette étude enrichissante.

Rédaction de la *Revue syndicale*

Cette brochure peut être commandée directement auprès de l'éditrice (adresse : Fédération suisse du personnel des services publics, case postale, 8030 Zurich) au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire. Ce prix se réduit à 3 fr. par pièce pour les organisations en commandant dix exemplaires et plus.

Le congrès fédératif 1967 de la Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD) avait chargé le comité directeur de la fédération de mettre à l'étude un plan d'organisation de la médecine du travail en Suisse.

Cette tâche fut confiée à une commission d'experts qui siégea sous la présidence de M. le Dr Marc Oltramare, médecin du travail à Genève.

La commission présente ici son rapport à l'intention du congrès fédératif 1970 de la VPOD.

Toute liberté fut laissée aux auteurs quant à la façon de traiter et d'exposer ce problème. De ce fait, cette étude ne saurait être marquée dans tous ses détails du sceau officiel de la fédération. La VPOD approuve cependant quant au fond les conceptions et les thèses défendues dans ce rapport.

Le comité directeur de la VPOD remercie la commission d'experts de l'énorme et précieux travail qu'elle a fourni et remet cette étude aux militants des syndicats ainsi qu'aux autres milieux intéressés. Il espère que celle-ci suscitera une discussion aussi large que fructueuse sur ce problème qui a été par trop négligé jusqu'ici et contribuera efficacement à sa solution.

Zurich, juin 1970

*Comité directeur de la
Fédération suisse du personnel
des services publics*

